Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251007-BC2025-184-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 06 OCTOBRE 2025

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PIBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Approbation et autorisation de signature du marché n°2025/41 relatif aux prestations de ménage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et fourniture de produits ménagers
Lot n°1 : Bâtiments administratifs
Lot n°2 : Pépinières d'entreprises (tertiaire et artisanale)
Lot n°3 : L'Odyssée
Lot n°4 : Pôle gare et bâtiment France Travail
Lot n°5 : Parc d'entreprises La Radio
Lot n°6 : Services techniques
Lot n°7 : Aire d'accueil des gens du voyage
Lot n°8 : Office de tourisme

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N° BC2025-184

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	17
Nombre de pouvoirs	1
Votants	18
Secrétaire de séance : **Damien STÉPHO**	

L'an 2025, le 06 octobre à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251007-BC2025-184-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Talal ABDELKADER (DREUX), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Pouvoir(s) :
Monsieur Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à Monsieur Pierre-Frédéric BILLET (DREUX).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux doit assurer l'entretien de l'intégralité de ses bâtiments et a recours à un marché de prestation de ménage pour une partie de son patrimoine alloti géographiquement comme suit :
- lot n°1 : Bâtiments administratifs ;
- lot n°2 : Pépinières d'entreprises (tertiaire et artisanale) ;
- lot n°3 : L'Odyssée ;
- lot n°4 : Pôle gare et bâtiment France Travail ;
- lot n°5 : Parc d'entreprises La Radio ;
- lot n°6 : Services techniques ;
- lot n°7 : Aire d'accueil des gens du voyage ;
- lot n°8 : Office de tourisme.

Une procédure formalisée a ainsi été initiée le 17 juin 2025 sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

À l'issue de la consultation :
- 3 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°1 ;
- 4 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°2 ;
- 2 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°3 ;
- 4 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°4 ;
- 3 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°5 ;
- 3 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°6 ;
- une unique offre a été réceptionnée d'agissant du lot n°7 ;
- 2 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°8.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 22 septembre 2025 a attribué le marché comme suit :
- lot n°1 « Bâtiments administratifs » à la société L'ENTRETIEN qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- lot n°2 « Pépinières d'entreprises (tertiaire et artisanale) » à la société L'ENTRETIEN qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- lot n°3 « L'Odyssée » à la société MHP qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- lot n°4 « Pôle gare et bâtiment France Travail » à la société L'ENTRETIEN qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- lot n°5 « Parc d'entreprises La Radio » à la société L'ENTRETIEN qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- lot n°6 « Services techniques » à la société L'ENTRETIEN qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- lot n°7 « Aire d'accueil des gens du voyage » à la société CHROME NETTOYAGE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251007-BC2025-184-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

- lot n°8 « Office de tourisme » à la société CHROME NETTOYAGE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

__VU__ le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,
__VU__ le code de la commande publique,
__VU__ le 3° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services qui relèvent de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,
__VU__ le PV de la CAO réunie le 22 septembre 2025,
__VU__ le rapport d'analyse des offres,
__VU__ le projet de marché consultable.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°1 « Bâtiments administratifs » du marché n°2025/41 relatif aux prestations de ménage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et fourniture de produits ménagers, à la société L'ENTRETIEN, sous la forme d'un marché composite conclu pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 46 499,08 € HT et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commande de 15 000 € HT, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans ;

ARTICLE 2 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°2 « Pépinières d'entreprises (tertiaire et artisanale) » du marché n°2025/41 relatif aux prestations de ménage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et fourniture de produits ménagers, à la société L'ENTRETIEN, sous la forme d'un marché composite conclu pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 7 044,72 € HT et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commande de 4 000 € HT, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans ;

ARTICLE 3 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°3 « L'Odyssée » du marché n°2025/41 relatif aux prestations de ménage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et fourniture de produits ménagers, à la société MHP, sous la forme d'un marché composite conclu pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 54 224,72 € HT et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commande de 15 000 € HT, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans ;

ARTICLE 4 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°4 « Pôle gare et bâtiment France Travail » du marché n°2025/41 relatif aux prestations de ménage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et fourniture de produits ménagers, à la société L'ENTRETIEN, sous la forme d'un marché composite conclu pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 7 018,03 € HT et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commande de 10 000 € HT, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans ;

ARTICLE 5 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°5 « Parc d'entreprises La Radio » du marché n°2025/41 relatif aux prestations de ménage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et fourniture de produits ménagers, à la société L'ENTRETIEN, sous la forme d'un marché composite conclu pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 20 389,71 € HT et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commande de 15 000 € HT, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251007-BC2025-184-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

ARTICLE 6 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°6 « Services techniques » du marché n°2025/41 relatif aux prestations de ménage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et fourniture de produits ménagers, à la société L'ENTRETIEN, sous la forme d'un marché composite conclu pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 39 825,49 € HT et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commande de 11 000 € HT, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans ;

ARTICLE 7 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°7 « Aire d'accueil des gens du voyage » du marché n°2025/41 relatif aux prestations de ménage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et fourniture de produits ménagers, à la société CHROME NETTOYAGE, sous la forme d'un marché composite conclu pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 5 590,86 € HT et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commande de 3 000 € HT, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans ;

ARTICLE 8 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°8 « Office de tourisme » du marché n°2025/41 relatif aux prestations de ménage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et fourniture de produits ménagers, à la société CHROME NETTOYAGE, sous la forme d'un marché composite conclu pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 5 153,69 € HT et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commande de 4 500 € HT, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 07/10/2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Damien STÉPHO** **Secrétaire de séance**